

Déclaration de candidature

Commission scolaire _____	Date du scrutin Année Mois Jour
Production du document au bureau de la présidente ou du président d'élection ou de l'adjointe ou adjoint habilité à recevoir une déclaration de candidature <i>(à remplir lors de la remise du formulaire)</i>	Date Année Mois Jour
	Heure Heure Minutes :

SECTION 1 PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE			
Prénom _____	Nom _____		
Date de naissance Année Mois Jour 			
<i>Le prénom et le nom seront orthographiés sur le bulletin de vote de la même manière qu'ici.</i>			
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si ce nom est de notoriété constante dans votre vie politique, professionnelle ou sociale, mais qu'il est différent de celui inscrit sur votre acte de naissance délivré par le directeur de l'état civil.			
Adresse du domicile sur le territoire de la commission scolaire :			
_____	_____	_____	
Numéro et rue	Appartement	Municipalité	Code postal
Numéro de téléphone _____	Adresse courriel _____		
<i>Obligatoire si vous effectuez une demande d'autorisation (voir à la section 10).</i>			
Pièce d'identité présentée : <input type="checkbox"/> Copie d'acte de naissance <input type="checkbox"/> Certificat de citoyenneté canadienne <input type="checkbox"/> Passeport canadien <input type="checkbox"/> Permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la SAAQ			
<input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie délivrée par la RAMQ <input type="checkbox"/> Preuve de changement de nom <i>(copie du décret officialisant le changement de nom ou copie de la publication du changement de nom)</i>			

SECTION 2 POSTE CONVOITÉ
<input type="checkbox"/> Président(e)
<input type="checkbox"/> Commissaire
Circonscription (nom ou numéro) : _____

SECTION 3 ÉQUIPE RECONNUE (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom de l'équipe reconnue

SECTION 4 ÉCRIT FAISANT OFFICE DE LETTRE ET ATTESTANT LA CANDIDATURE POUR UNE ÉQUIPE RECONNUE

À remplir par la ou le chef de l'équipe reconnue, le cas échéant.

Je, _____ ,
Prénom et nom

chef de l'équipe reconnue, atteste par la présente que _____
Prénom et nom de la personne qui pose sa candidature

est la personne désignée pour poser sa candidature au poste indiqué à la section 2 pour notre équipe.

Signature de la ou du chef : _____
Signature

Nom de l'équipe reconnue : _____

SECTION 5 DÉCLARATION SOUS SERMENT DE LA PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE

Je déclare sous serment que :

- 1 je remplis les conditions d'éligibilité mentionnées à l'article 20 de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (LECSSA)** ;
- 2 je ne suis dans aucun des cas d'inéligibilité mentionnés aux articles 21 à 21.4 de cette loi.

Les articles 20 à 21.4 de la LECSSA sont reproduits à la fin du présent formulaire.

Signature de la personne qui pose sa candidature :

Signature

Déclaré sous serment devant moi le

Année	Mois	Jour
-------	------	------

 à _____
Endroit

Signature de la personne autorisée à recevoir le serment : _____ À titre de : _____
Signature

* Tout renvoi à la LECSSA fait référence aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* en vigueur avant l'adoption du projet de loi 40.

SECTION 6 MANDATAIRE

Je, _____ ,
Prénom et nom de la personne qui pose sa candidature

désigne _____
Prénom et nom du (de la) mandataire

Adresse :

_____ _____ _____ _____
Numéro et rue Appartement Municipalité Code postal

comme mandataire pour agir en mon nom pour tout ce qui concerne ma déclaration de candidature.

Signature de la personne qui pose sa candidature :

Signature

SECTION 7 SIGNATURES D'APPUI

(RECUEILLIES PAR LA PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE OU PAR SA OU SON MANDATAIRE)

Nous, électrices et électeurs de _____ ,
Nom de la commission scolaire pour un poste de président
ou nom ou numéro de la circonscription pour un poste de commissaire

appuyons la candidature de _____
Prénom et nom de la personne qui pose sa candidature

au poste de :

Président(e)

Commissaire

Circonscription (nom ou numéro) : _____

En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration de candidature.



SECTION 7 SIGNATURES D'APPUI (suite)
(RECUEILLIES PAR LA PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE OU PAR SA OU SON MANDATAIRE)

#	Prénom et nom <i>(En caractères d'imprimerie)</i>	Adresse <i>(Telle qu'elle doit être inscrite sur la liste électorale scolaire)</i>	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			



SECTION 7 SIGNATURES D'APPUI (suite)
(RECUEILLIES PAR LA PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE OU PAR SA OU SON MANDATAIRE)

#	Prénom et nom <i>(En caractères d'imprimerie)</i>	Adresse <i>(Telle qu'elle doit être inscrite sur la liste électorale scolaire)</i>	Signature
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			

(Au besoin, ajouter des feuilles supplémentaires)

SECTION 8 DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI A RECUEILLI LES SIGNATURES D'APPUI

À remplir par la personne qui pose sa candidature ou par sa ou son mandataire.

Je déclare que les personnes qui ont apposé leur signature dans la section 7 de la présente déclaration de candidature l'ont fait en ma présence, que je les connais et qu'elles sont, à ma connaissance, des électrices et des électeurs de la commission scolaire (pour un poste de président) ou de la circonscription électorale (pour un poste de commissaire).

Signature de la personne qui pose sa candidature (si c'est elle qui a recueilli les signatures d'appui) :

Signature

Signature de la ou du mandataire (si c'est cette personne qui a recueilli les signatures d'appui) :

Signature

SECTION 9 ACCEPTATION DE LA PRODUCTION DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

À remplir par la personne autorisée à accepter la production d'une déclaration de candidature.

Je, _____,

- 1 confirme que la présente déclaration de candidature a été produite à mon bureau pendant la période de mise en candidature ;
- 2 accepte la production de la présente déclaration de candidature parce qu'elle est complète et accompagnée des documents requis.

Signature de la personne autorisée à accepter la production d'une déclaration de candidature :

Signature

À titre de :

Date

Année

Mois

Jour

Heure

Heure

Minutes

:

SECTION 10 DEMANDE D'AUTORISATION**(PERMETTANT DE SOLLICITER OU RECUEILLIR DES CONTRIBUTIONS,
EFFECTUER DES DÉPENSES OU CONTRACTER DES EMPRUNTS)**

- J'ai déjà reçu une autorisation à titre d'électeur(-trice) qui s'engage à se présenter comme personne candidate à la présente élection, conformément à l'alinéa 2 de l'article 206.6 de la LECSSA.
- Je demande, par la présente, qu'on m'accorde une autorisation à titre de personne candidate, conformément à l'alinéa 1 de l'article 206.6 de la LECSSA.
- Je fais le choix de ne pas demander d'autorisation. Je comprends que, dans ce cas, je ne pourrai pas solliciter ni recueillir des contributions ou effectuer des dépenses (y compris à l'aide de mes propres deniers ou par l'utilisation de matériel) de même que contracter des emprunts, sous peine de commettre une infraction à la LECSSA*.

Personne candidate qui demande l'autorisation : _____
Prénom et nom à la naissance (si différent de celui indiqué à la section 1 du présent formulaire)

Adresse où seront conservés les livres et les comptes (si différente de celle indiquée à la section 1) :

Numéro et rue Appartement Municipalité Code postal

Signature de la personne candidate : _____
Signature

Autorisation

Conformément à la délégation de pouvoirs qui m'a été conférée par le directeur général des élections, je vous accorde l'autorisation prévue à l'article 206.6 de la LECSSA, le _____

Année Mois Jour

Signature de la présidente ou du président d'élection ou de la personne désignée : _____
Signature

* Dans l'éventualité où, ultérieurement, la personne candidate souhaiterait solliciter ou recueillir des contributions ou effectuer des dépenses (y compris à l'aide de ses propres deniers ou par l'utilisation de matériel) ou encore contracter des emprunts, elle devra préalablement obtenir une autorisation à cet effet en présentant une demande auprès de la présidente ou du président d'élection à l'aide du formulaire DGE-5801.

Conditions d'éligibilité

Extrait de la LECSSA (articles 20 à 21.4)

- 20.** Peut être élue commissaire d'une commission scolaire, toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de cette commission scolaire et qui, à la date du scrutin, a son domicile sur le territoire de la commission scolaire depuis au moins six mois.
- 21.** Les personnes suivantes sont inéligibles à la fonction du commissaire :
- 1° un membre de l'Assemblée nationale ;
 - 2° un membre du Parlement du Canada ;
 - 3° un juge d'un tribunal judiciaire ;
 - 3.1° le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation ;
 - 3.2° les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
 - 4° un employé de la commission scolaire ;
 - 4.1° les membres du personnel électoral de la commission scolaire ;
 - 5° une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée.
L'inéligibilité prévue au paragraphe 5° vaut pour la durée de la peine mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis.
Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est inéligible à la fonction de membre élu du conseil d'administration d'un centre de services scolaire anglophone de l'île de Montréal.
- 21.1** Est inéligible le candidat à une élection antérieure dont le rapport financier ou le rapport de dépenses électorales exigé par l'un des articles 206.10, 206.13, 209, 209.3 et 209.4 n'a pas été transmis dans le délai prévu, tant que ce rapport n'est pas transmis.
- 21.2** Est inéligible le candidat à une élection antérieure qui n'a pas acquitté toutes les dettes découlant de ses dépenses électorales conformément à l'article 206.56, pendant quatre ans à compter de son défaut.
L'inéligibilité d'un candidat élu cesse toutefois le jour de la transmission du rapport financier constatant l'acquittement de toutes ces dettes, lorsqu'elle est faite avant l'expiration de la période de quatre ans.
- 21.3** Est inéligible à un poste de membre du conseil des commissaires toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'une autre commission scolaire ou qui est candidate à un tel poste.
Est également inéligible à un poste de membre du conseil des commissaires toute personne qui occupe un poste au sein de ce conseil, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister.
- 21.4** Est inéligible à un poste de membre du conseil des commissaires toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3).